



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **CORAGEN***

de la société FMC FRANCE
enregistrée sous le n° 2024-2874

La modification des informations déclarées (modification de la phrase EUH208) **est accordée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	CORAGEN VESTICOR CORPRIMA VOLIAM SHENZI 200 SC
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	FMC FRANCE 11 bis quai Perrache 69002 LYON France
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	200 g/L - Chlorantraniliprole
Numéro d'intrant	2090093
Numéro d'AMM	2100121
Fonction	Insecticide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 23/07/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BIAUD
33BC435FF8C6444...



ANNEXE : Modalités d'autorisation du produit

Classification du produit

La classification retenue est la suivante :

Catégorie de danger	Mention de danger
Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1	H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1	H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208 : Contient masse de réaction de 5-Chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3 :1). Peut produire une réaction allergique.	
EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.	
Pour les phrases P se référer à la réglementation en vigueur.	
Le titulaire de l'autorisation est responsable de la mise à jour de la fiche de données de sécurité et de la classification du produit en tenant compte de ses éventuelles évolutions.	